

**DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR MARCHES**  
REF : CN

DEC2015\_ 0096

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2015/030 RELATIF A L'ORGANISATION DES CENTRES DE VACANCES ETE 2015 – ACTIVITES SPORTIVES, DECOUVERTE DE LA MONTAGNE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur le marché de services alloti n°2014/079 relatif à l'organisation des centres de vacances été 2015,

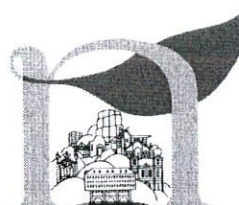
VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 02 décembre 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N°355521, et au BOAMP sous la référence N°14-181264 avec publication le 05 décembre 2014 dans son édition N°234B sous la référence N°61, lançant la procédure adaptée du 06 janvier 2015 pour la passation du Marché public de services alloti n°2014/079 relatif à l'Organisation des centres de vacances été 2015,

VU la décision n°2015\_0028 du 12 février 2015, rendue exécutoire le 13 février 2015, portant sur la conclusion du Marché public de services alloti n°2014/079 relatif à l'Organisation des centres de vacances été 2015, en ses Lots n°1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 13,

VU la décision n°2015\_0095 du 15 juin 2015, portant résiliation aux torts du titulaire, du Marché public de services n°2014/079-05 relatif à l'Organisation des centres de vacances été 2015 – Lot n°5 : Accueil d'enfants de 10 à 12 ans – Activités sportives, découverte de la montagne,

VU l'offre pour le marché public de services n°2015/030 (visant à la substitution du marché public de services n°2014/079-05 résilié susvisé), de l'Association Les Compagnons des jours heureux, positionnée en seconde place dans le cadre de la procédure adaptée susvisée du 06 janvier 2015,

1/2



# VILLE DE NOISIEL

0096

Suite de la décision N°2015\_ portant sur la conclusion du marché public n°2015/030.

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle « Organisation de séjours en centres de vacances – Été 2015 » dont la valeur ne dépasse pas 207.000 € H.T.,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'Association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, sise 26 rue Jean Jaurès à SAINT GERMAIN EN LAYE (78108), le marché public de services n°2015/030 relatif à l'Accueil d'enfants de 10 à 12 ans au Centre CJH OGEC l'Estibet à Nay (64800 Pyrénées atlantiques), pour des activités sportives - découverte de la montagne, du 18 au 31 juillet 2015 (soit 14 jours), pour un prix unitaire par séjour et par enfant de 960.00 € net. Le nombre maximum d'enfants pour ce séjour est de 10.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 12 JUIN 2015

Le Maire

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	15 JUIN 2015
Affiché le	15 JUIN 2015
Notifié le	
Publié le	15 JUIN 2015

2/2

